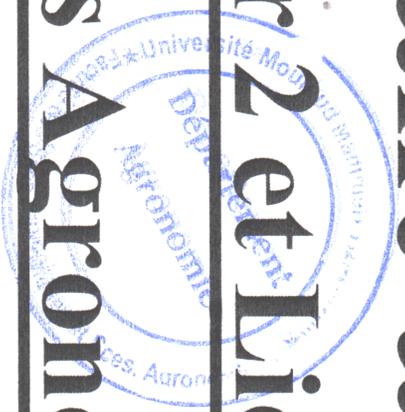


# Avis important aux étudiants

## Master 2 et Licence 3

## Sciences Agronomiques



Il est impératif de déposer un extrait de naissance récent ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité avant le 31 janvier 2025. au niveau du service des diplômés

### Documents requis :

- Extrait de naissance récent (datant de 2025)
- Copie de votre pièce d'identité (carte d'identité nationale)

## Date limite : 31 janvier 2025

# N'attendez pas le dernier moment !